

**SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2013**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Alain Lachat (PLR), président

Scrutateurs : Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (PDC), David Balmer (PLR), Jean-Louis Berberat (PDC), André Burri (PDC), Francis Charmillot (PS), Martial Courtet (PDC), Loïc Dobler (PS), David Eray (PCSI), Jean-Marc Fridez (PDC), Erica Hennequin (VERTS), Corinne Juillerat (PS), Pierre Kohler (PDC), Marcelle Lüchinger (PLR), Jean-Paul Miserez (PCSI), Giuseppe Natale (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Gabriel Schenk (PLR) et Maëlle Willemin (PDC)

Suppléants : Marie-Françoise Chenal (PDC), Serge Caillet (PLR), Françoise Chaignat (PDC), Anne Froidevaux (PDC), Pierre Brülhart (PS), Hubert Farine (PDC), Josiane Daepf (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Josiane Sudan (PDC), Hansjörg Ernst (VERTS), Jämes Frein (PS), Stéphane Brosy (PLR), Gérald Membrez (PCSI), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Thierry Simon (PLR) et Raoul Jaeggi (PDC)

(La séance est ouverte à 13h45 en présence de 59 députés.)

---

**Département de l'Environnement et de l'Équipement (suite)****12. Motion no 1058****Une nouvelle législation pour les murs en pierres sèches : un soutien essentiel du Canton Lucienne Merguin Rossé (PS) et consorts**

Développement par Raphaël Ciocchi (PS).

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Raphaël Ciocchi (PS) décide de transformer la motion en postulat.

Au vote, le postulat no 1058a est accepté par 30 voix contre 24.

**13. Motion no 1063****Gérer l'urbanisation par un régime de compensation  
Thomas Stettler (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1063 est acceptée par 53 voix contre 1.

**14. Postulat no 320**  
**Coordonner le développement des zones habitables**  
**Vincent Wermeille (PCSI)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 320 est accepté par 49 députés.

**Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

**15. Motion no 1061**  
**Supprimer un non-sens : l'obligation faite aux bénéficiaires de l'aide sociale de demander la retraite anticipée**  
**André Parrat (CS-POP)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose de rejeter la motion.  
Deux groupes demandent de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1061a est accepté par 40 voix contre 1.

**16. Postulat no 319**  
**Planification médico-sociale : comparaison des coûts des diverses structures de vie**  
**Josiane Daepf (PS)**

Développement par l'auteure.  
Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 319 est accepté par 44 députés.

**17. Interpellation no 808**  
**Entre la fermeture de l'aire d'accueil provisoire de Bassecourt et l'ouverture des aires d'accueil voulues par le Parlement... quelle stratégie cantonale ?**  
**André Parrat (CS-POP)**

Développement par l'auteur.  
L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département des Finances, de la Justice et de la Police**

**18. Postulat no 318**  
**Caméras de vidéosurveillance de l'A16 avec lecture des plaques minéralogiques**  
**Paul Froidevaux (PDC)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 318 est accepté par 46 voix contre 9.

**19. Question écrite no 2541**

**Aide fiscale aux parents au foyer : quelques statistiques sur la situation actuelle  
Gabriel Willemin (PDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**20. Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire «Pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers»**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 53 députés.

**21. Motion no 1055**

**Pour ne plus avantager les mauvais payeurs !  
Michel Choffat (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1055a est accepté par 39 voix contre 7.

**Département de l'Economie et de la Coopération**

**22. Motion no 1059**

**Donner la priorité à la formation pour certains groupes cible de personnes en recherche d'emploi ou à l'aide sociale : création d'un groupe de compétences  
Francis Charmillot (PS)**

*(Renvoyée à la prochaine séance.)*

**23. Motion no 1060**

**Soutenir les buts de la planification médico-sociale en matière de maintien à domicile  
Josiane Daepf (PS)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1060 est acceptée par 46 députés.

**24. Motion no 1062**

**Soumettre certains automates à autorisation  
Emmanuel Martinoli (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1062 est rejetée par 34 voix contre 18.

**25. Question écrite no 2544**

**Délocalisation de l'entreprise Berger & Co : quelles aides publiques ? Quid du remboursement ?**

**Loïc Dobler (PS)**

*(Renvoyée à la prochaine séance.)*

La séance est levée à 16.35 heures.

Delémont, le 28 mars 2013

Le président :  
Alain Lachat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Initiative parlementaire no 25  
- Motion no 1070  
- Postulats nos 326 à 329  
- Interpellations nos 809 et 810  
- Questions écrites nos 2560 à 2563